

62510 - Création et diffusion culturelles

**Proposition d'attribution d'une subvention dans le
domaine de la création et de la diffusion culturelles**

Rapport n° CP/2019/139

Service gestionnaire :

K210 - Développement culturel et touristique - Direction

Résumé :

Dans le cadre de sa politique culturelle, le Département apporte un soutien au développement artistique de ses territoires ainsi qu'aux actions de médiation culturelle en faveur des Bas-Rhinois.

Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente de décider d'attribuer une subvention à l'association Summerlied développant un projet de création et de diffusion artistique, pour un montant total de 10 000 €.

Le Département soutient le développement artistique des territoires ainsi que la médiation culturelle en faveur des Bas-Rhinois. Son objectif est de soutenir une politique culturelle de qualité et diversifiée pour tous les habitants et de veiller à l'aménagement culturel du territoire.

A cette fin, il soutient des actions favorisant l'enseignement artistique, la médiation et la diffusion culturelles, la transmission et les pratiques amateurs, et privilégie les actions prenant en compte les dynamiques territoriales et l'accessibilité de tous les publics ainsi que la qualification des intervenants.

Que ce soit pour le développement de la pratique en amateur, ou pour une éducation artistique et culturelle accessible à tous, le Département soutien des projets permettant à tous les bas-rhinois d'avoir accès à une offre de qualité, encadrée par des professionnels, et avec l'intervention d'artistes.

Proposition d'attribution d'une subvention à l'association Summerlied

Le Festival Summerlied, organisé en biennale, existe depuis 1997. L'association s'est donnée pour objectif d'apporter de nouveaux moyens d'évolution à la création artistique en alsacien, notamment à travers des actions culturelles.

Sur la période 2019-2020, l'association Summerlied développe un programme d'actions de sensibilisation du jeune public à la culture et à la langue alsacienne, « Summerlied Fer D'Kinder », en proposant aux établissements scolaires des ateliers d'écriture, de chant et de création de spectacle.

L'association conçoit ce programme sur une période de 2 ans à l'échelle du territoire de la Communauté d'Agglomération de Haguenau, avec des ateliers mobilisant 7 à 8 artistes professionnels dans 12 écoles primaires et 1 collège, soit environ 1 000 enfants bénéficiant de ce projet.

Sur avis favorable de la Commission Enfance, Famille, Education, réunie le 25 avril 2019, il est proposé à la Commission Permanente de décider de l'attribution d'une subvention à

l'association Summerlied pour un montant total de 10 000 €, représentant environ 20% du coût prévisionnel de l'action.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
34043	65-6574-311	223 650,00 €	20 000,00 €	10 000,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président décide d'attribuer une subvention dans le domaine de la création artistique à l'association Summerlied pour un montant de 10 000 €.

L'association devra produire un compte-rendu financier qui atteste de la conformité des dépenses affectées à l'objet de la subvention dans l'année qui suit la réalisation de l'action ou du projet.

Le Département est susceptible de demander le reversement de tout ou partie de l'aide en cas de non réalisation de l'action ou du projet.

Strasbourg, le 26/04/19

Le Président,



Frédéric BIERRY